

DECISION N° DEC_072_2023

Végétalisation du cimetière de SELESTAT

La Ville de Sélestat a décidé de préparer la végétalisation de son cimetière.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont prévus au budget 2023, sous le chapitre 21 : budget ville.

Imputation interne EV : 82301-01907

Au vu du montant estimé des travaux, la présente commande est passée selon la procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code la Commande Publique et dans le respect des règles de la commande publique.

A cet effet, trois entreprises ont été consultées

- PAYSAGE D'AMBIANCE
- ID VERDE
- THIERRY MULLER

Seule la société PAYSAGE D'AMBIANCE a remis un devis.

Après examen de l'offre par le service Espaces Verts, il est proposé de retenir l'offre présentée par la société PAYSAGE D'AMBIANCE, répondant aux besoins exprimés par le service Espaces Verts

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

- Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu** le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée,
- Vu** la proposition formulée par le service Espaces Verts
- En application** de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision

concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE :

d'attribuer le présent marché à PAYSAGE D'AMBIANCE SARL (13, rue de France - 68990 HEIMSBRUNN) pour un montant de 30 200.00 € HT.

Commande Publique et Assurances/Véronique MULLER-HALTE

Fait à Sélestat, le 16/10/2023

Le Maire :
Marcel BAUER